

Par courriel

Vendredi 10 mars 2017

M. Olivier Légaré
Conseiller en aménagement
Division de l'urbanisme
Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises
Arrondissement de Ville-Marie
Ville de Montréal

Objet : Projet immobilier Le Bourbon

Monsieur Légaré,

À la suite des soirées d'audition des opinions, la commission se pose quelques questions pour lesquelles les réponses lui permettront d'approfondir sa réflexion sur le mandat qui lui a été confié.

1. Lors de la séance d'information, le promoteur a fait part de sa volonté de faire une contribution monétaire au fonds de la Stratégie d'inclusion au lieu d'intégrer un nombre de logements sociaux dans son projet, calculé en fonction de la superficie brute de plancher résidentiel. À ce sujet, la commission se demande :
 - a. Quels sont les éléments du projet qui motivent l'arrondissement à demander une contribution monétaire plutôt que de l'insertion du logement social sur site?
2. Selon les informations obtenues sur le site de la Ville de Montréal, entre mai et septembre, la rue Sainte-Catherine devient piétonne dans sa portion Est entre Saint-Hubert et Papineau. Lors de cette période, cette portion de la rue Sainte-Catherine est notamment décorée de *boules roses* qui demandent un certain investissement de la Ville de Montréal. À ce sujet, la commission se pose les questions suivantes :
 - a. Pour quelles raisons la ville de Montréal fait-elle ces investissements?
 - b. Au-delà de son attrait touristique, que représente le Village pour l'arrondissement?

3. Lors de la séance d'information, les représentants du promoteur ont mentionné que des changements avaient été effectués au projet initial suite aux recommandations du Comité Jacques-Viger. La commission aimerait mieux comprendre l'impact de ces recommandations sur le mandat qui lui a été confié :
 - a. Quelle est l'étendue des modifications effectuées par l'arrondissement suite à l'avis du CJV?
 - b. Quelle est l'étendue des modifications effectuées par le promoteur suite à l'avis du CJV?

La commission remercie également l'arrondissement des réponses qui lui ont été envoyées pour la série de questions précédente. Les réponses aux présentes questions doivent être acheminées à l'OCPM au plus tard le 17 mars.

Cordialement,

Olivier Rinfret
Secrétaire-analyste

- c.c. M. Bruno Collin, conseiller en aménagement, chef d'équipe, division de l'urbanisme, arrondissement de Ville-Marie